

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-PIERRE

Commune
de Petite-Île



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 décembre 2024**

Objet :

Approbation du Budget
Primitif 2025 du Budget
Principal - M. 57

NOTA - Le Président
certifie que le compte
rendu de cette
délibération a été affiché
à la porte de la Mairie

Le

que la convocation du
Conseil avait été faite

Le 2 décembre 2024

et que le nombre des
membres en exercice est
de 33.



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de PETITE-ÎLE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge Hoareau, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, MALET Ludovic, ETHEVE Nicolas, GENNEPY Clarisse, MUSSARD Emmanuelle, LEBON Gino, RENGIER-ARNOUX Patricia, LEBON Eric, ANTOU-ROSOLEN Anne Gaëlle, LEBON Natacha, GRONDIN Jean-Noël, CORRE Jean Yves, ROBERT/PAYET Anne Constance, HOAREAU Jean Denis, SEVERIN Magalie, LAURET Dany, LAVERGNE Christophe, ETHEVE Patricia, BENARD Didier, PAUS Richard, SUZANNE Pascal, VIRAMA-ERCAMA Corinne, SORRES Jacky.

ETAIENT REPRESENTES : les Conseillers Municipaux suivants :

Mesdames LEVENEUR Marine, PRUGNIERES Sophia, BILGER/FOLIO Corinne, PAYET Sandrine, Monsieur SEBODIER Pascal.

ETAIENT ABSENTS : les Conseillers Municipaux suivants :

Mesdames, SOMNICA Christine, BENARD Rita, Monsieur SUZANNE Jean-Hugues.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Monsieur Ludovic MALET** a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Maire rappelle l'ordre du jour et propose de passer à son examen.

Affaire n° 2024/7/18

Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Principal - M. 57

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile (principe d'annualité budgétaire).

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. *L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.*

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. *Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.*

Comme indiqué lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, le Budget Primitif 2025 s'inscrit dans un contexte économique et social qui reste dégradé.

Par ailleurs, la dégradation des comptes publics et les efforts demandés aux collectivités pour son redressement accentuent les incertitudes et fragilisent les comptes locaux.

Malgré ce contexte, la Municipalité souhaite maintenir la dynamique lancée depuis le début de son mandat en matière d'investissement mais aussi s'agissant du soutien au tissu associatif, au développement de l'animation culturelle et sportive et à la solidarité.

Il est rappelé également les principaux engagements pris par l'équipe municipale : stabilité des taux communaux (TFPB, TFPNB, TH sur les résidences secondaires) et de la politique tarifaire (cantine, école de musique, droits de places, etc.), maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune et un recours mesuré à l'emprunt.

Le Budget Primitif de la Commune de Petite-Île pour l'exercice 2025, s'équilibre en dépenses et en recettes à 41,4 millions d'euros, dont :

- 20,9 millions d'euros en fonctionnement (51 %),
- 20,5 millions d'euros en investissement (49 %).

Un budget primitif augmentation de + 12 % par rapport au budget primitif 2024, avec notamment, une section d'investissement qui suit une trajectoire comparable à celle de 2023 avec une augmentation de + 16,6%. La section de fonctionnement progresse quant à elle de + 7,9 %.

Vue d'ensemble

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	20 490 500,00	20 490 500,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		=	=
Total de la section d'investissement		20 490 500,00	20 490 500,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	20 942 000,00	20 942 000,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		=	=
Total de la section de fonctionnement		20 942 000,00	20 942 000,00
TOTAL DU BUDGET		41 432 500,00	41 432 500,00

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes à 20,9 millions d'euros, la section de fonctionnement progresse de + 1,5 M€ par rapport au BP 2024, soit + 7,9 %.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'établissent à 20,592 M€, en hausse de + 8 % par rapport au BP 2024 (soit 1,536 M€), essentiellement du fait de la dynamique fiscale.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) progressent de + 2,5 % et se portent à 18,492 M€ (+ 0,456 M€ par rapport au BP 2024), essentiellement du fait de la hausse des charges à caractère général et des charges de personnel.

L'épargne brute prévisionnel (RRF-DRF) est de 2,1 M€, soit un taux d'épargne de 10 % (Epargne brute / RRF).

Les opérations d'ordre (mouvements comptables qui ne se traduisent par aucun encaissement ni décaissement) sont quant à elles de 350 K€ en recettes et de 2,450 M€ en dépenses.

1. Les recettes

Le tableau ci-après présente les prévisions de recettes de fonctionnement au BP 2025 et précise son évolution par rapport au BP 2024 :

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2024	BP 2025 (Vote)	Evolution
013	Atténuations de charges	250 000,00	290 000,00	+ 16,00 %
70	Prod. services, domaine, ventes	820 000,00	505 000,00	- 38,41 %
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 020 000,00	10 047 000,00	+ 11,39 %
731	Fiscalité locale	4 740 000,00	4 930 000,00	+ 4,01 %
74	Dotations et participations	4 061 000,00	4 510 000,00	+ 11,06 %
75	Autres produits de gestion courante	145 000,00	198 000,00	+ 36,55 %
Total des recettes de gestion		19 036 000,00	20 480 000,00	+ 8,06 %
76	Produits financiers	10 000,00	10 000,00	0,00 %
77	Produits spécifiques	10 000,00	10 000,00	0,00 %
78	Reprises amort. dépréciations. et provisions		92 000,00	ns
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 056 000,00	20 592 000,00	+ 8,06 %
042	Opérations ordre transf. entre sections	350 000,00	350 000,00	0,00 %
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		350 000,00	350 000,00	0,00 %
TOTAL		19 406 000,00	20 942 000,00	+ 7,92 %

❖ **Les recettes fiscales (chap. 73 et 731) s'élèvent à près de 15 M€, soit près de 72 % des RRF.**
Les principaux produits fiscaux sont :

- **Les contributions directes (TFPB, TFPNB, TH) : 4,670 M€ (23 % des RRF), en augmentation de + 4,2 % par rapport au BP 2024,**
- **L'octroi de mer : 8,2 M€ (40 % des RRF),**
- **Le FIRT : 1,530 M€ (8 % des RRF).**

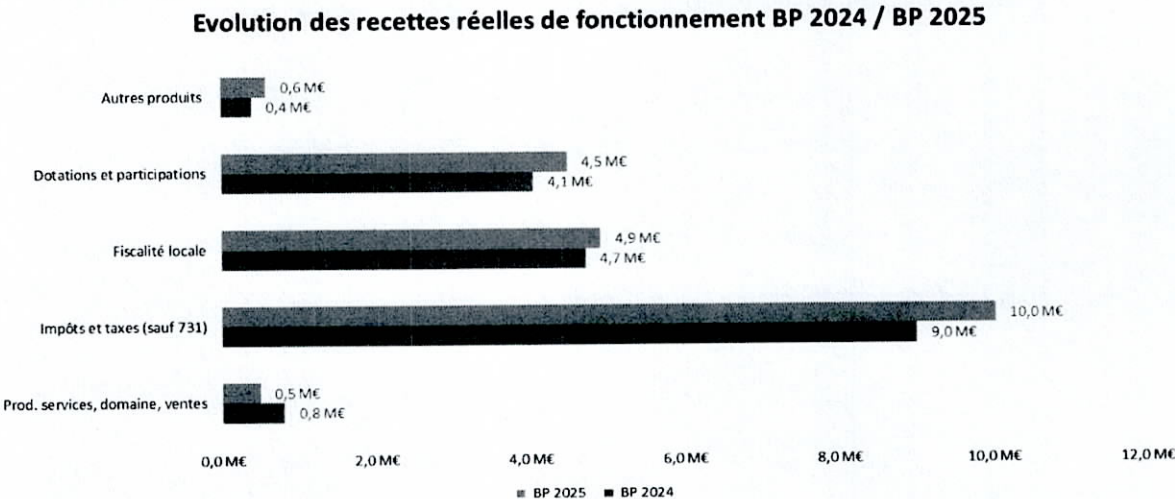
❖ **Les dotations et participations (chap. 74) atteignent 4,5 M€, soit 22 % des RRF, et progressent de + 11 % par rapport au BP 2024 (+ 449 K€). Ces recettes comprennent notamment :**

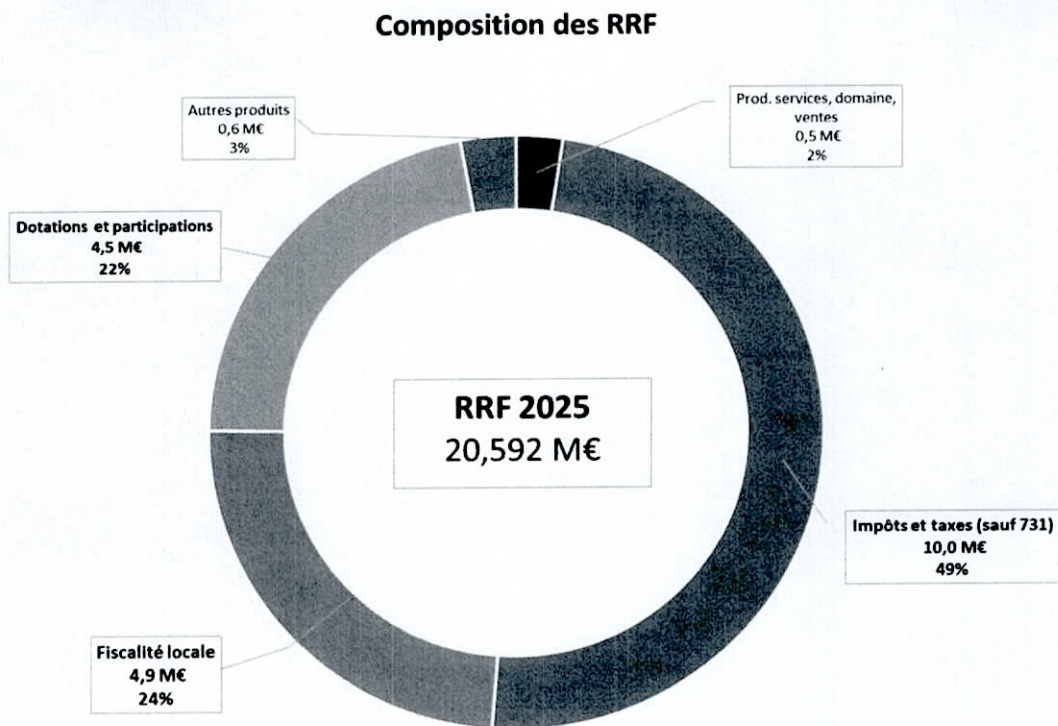
- **La dotation forfaitaire (1,380 M€) et la DACOM (1,470 M€),** principales dotations de l’Etat (14 % des RRF). En augmentation de + 4 % par rapport au BP 2024.
- **La participation de l’Etat sur les emplois aidés : 0,990 M€,**
- **La participation de la CAF sur les frais de restauration scolaire (PARS) : 300 K€,**
- **Les compensations de l’Etat : 260 K€,** notamment concernant les exonérations de taxes foncières.

❖ **Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (chap. 70) sont évalués à 505 K€ (2,45 % des RRF). A noter, un changement dans l’imputation de la PARS, dorénavant imputer aux chap. 74, qui explique la baisse constater sur chapitre en 2025 par rapport à 2024 (- 38 %).**

❖ **Les atténuations de charges (chap. 013) comprennent notamment les remboursements sur salaires (Indemnités journalières) pour un prévisionnel de 290 000 €.**

❖ **Les recettes d’ordre s’élèvent quant à elles à 350 000 € (chapitre 042) et comprennent les opérations comptables liées aux travaux en régie (150 K€) et à l’amortissement des subventions d’équipements relatifs à des biens amortissables.**





2. Les dépenses

Le tableau ci-après présente les prévisions de dépenses de fonctionnement au BP 2025 et précise son évolution par rapport au BP 2024 :

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2024	BP 2025 (Vote)	Evolution
011	Charges à caractère général	3 200 000,00	3 460 000,00	+ 8,13 %
012	Charges de personnel	12 370 000,00	12 480 000,00	+ 0,89 %
014	Atténuations de produits	400 000,00	405 000,00	+ 1,25 %
65	Autres charges de gestion courante	1 746 000,00	1 797 000,00	+ 2,92 %
Total des dépenses de gestion courante		17 716 000,00	18 142 000,00	+ 2,40 %
66	Charges financières	300 000,00	300 000,00	0,00 %
67	Charges spécifiques	10 000,00	10 000,00	0,00 %
68	Dotations aux provisions	10 000,00	40 000,00	ns
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 036 000,00	18 492 000,00	+ 2,53 %
023	Virement à la section d'investissement	400 000,00	1 500 000,00	ns
042	Opérations ordre transf. entre sections	970 000,00	950 000,00	- 2,06 %
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 370 000,00	2 450 000,00	+ 78,83 %
TOTAL		19 406 000,00	20 942 000,00	+ 7,92 %

Les principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement :

- ❖ **3,460 M€ de charges à caractère général (chap. 011).** Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses qui, hors rémunération des personnels, permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité. Il va s'agir, par exemple, des achats de produits d'entretien, des dépenses d'énergie, d'eau, de prestations de services ou encore de fournitures de bureau etc. ***En progression de près de 8 % par rapport au BP 2024, ces dépenses représentent 19 % des DRF.***
- ❖ **12,480 M€ de charges de personnel (chap. 012).** Parmi les dépenses de fonctionnement, ce sont les charges de personnel qui constituent le premier poste de dépenses des collectivités locales. Cette charge fait, par ailleurs, partie des dépenses dites obligatoires pour les collectivités, ce qui signifie que les assemblées délibérantes sont obligées dans la budgéter dans leurs budgets annuels. ***En progression de près de 1 %, les dépenses de personnel représentent en 2025 67,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Une proportion légèrement à la baisse compte tenue de l'augmentation sur ces dernières années du poids des autres dépenses réelles de fonctionnement.***
- ❖ **1,797 M€ de subventions et participations (Chap. 65 - Autres charges de gestion courante).** Ce chapitre englobe notamment les subventions aux associations et au CCAS, la contribution au SDIS ou encore l'indemnité des Elus.

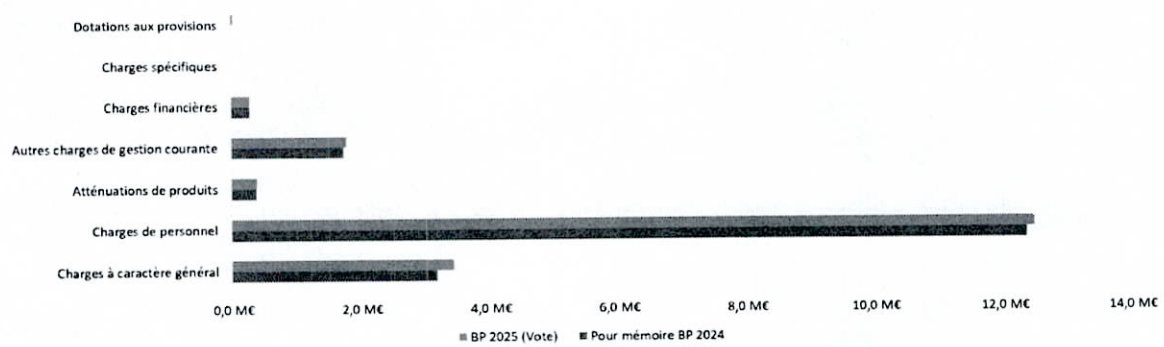
A côté de ces trois principaux postes de dépenses réelles, on trouve d'autres catégories de dépense réelles de fonctionnement comme, par exemple :

- ❖ **Les charges financières (300 k€) regroupées au chapitre 66,** qui permettent de payer les annuités d'intérêt dues aux banques dans le cadre des emprunts souscrits par la collectivité. 300 K€ de crédits inscrits au BP 2025.
- ❖ **Les dotations aux provisions (40 K€) regroupées au chapitre comptable 68,** qui permettent de réaliser des opérations comptables spécifiques comme les provisions pour litiges ou créances douteuses,
- ❖ **Les atténuations de produits (chap. 014) pour 405 K€.** Correspondant essentiellement à l'attribution de compensation négative versée à la CIVIS.

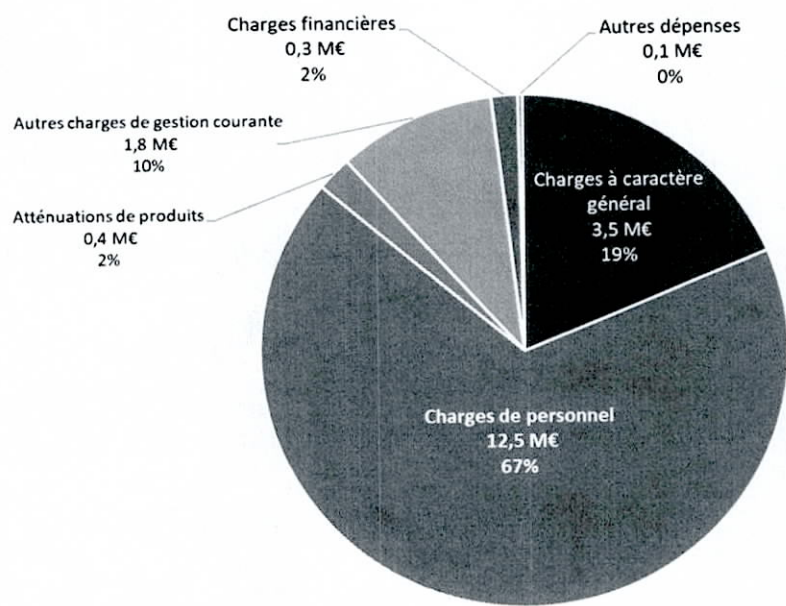
Enfin, parmi les opérations d'ordres les collectivités ont la possibilité « de réserver », au sein des dépenses de leur section de fonctionnement une certaine somme destinée à financer l'investissement. **Pour 2025 le virement à la section d'investissement (chap. 023) est de 1,5 M€.**

Les dotations aux amortissements, constituent quand a elles des dépenses obligatoires, et sont estimées à 0,950 M€ (chap. 042).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement BP 2024 / BP 2025



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 18,492 M€



B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 20,5 millions d'euros.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 19,641 M€, dont notamment :

- ✓ 17,871 M€ de dépenses d'équipement brut (Etudes + travaux + acquisitions),
- ✓ 1 M€ de remboursement du capital de l'emprunt,

1. Les dépenses

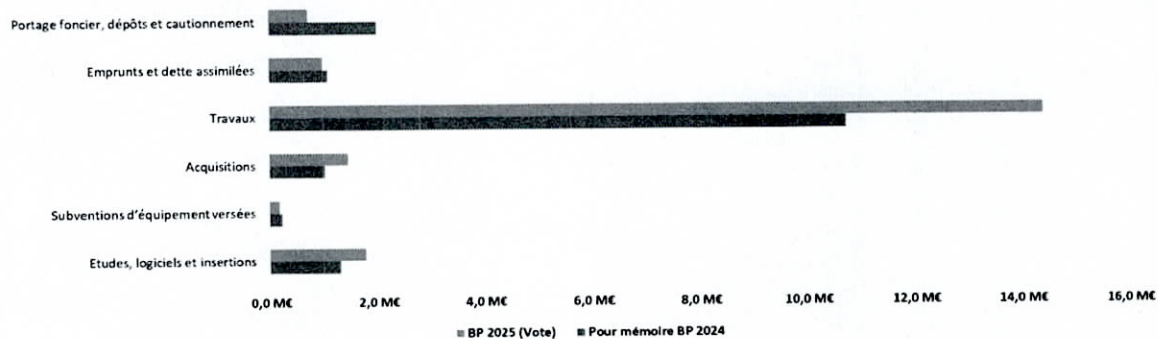
La structure par chapitre des dépenses d’investissement est la suivante :

Cha p.	Libellé	Pour mémoire BP 2024	BP 2025 (Vote)	Evolution
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	1 325 000,00	1 802 700,00	+ 36,05 %
204	Subventions d’équipement versées	240 000,00	200 000,00	- 16,67 %
21	Immobilisations corporelles	1 050 000,00	1 475 800,00	+ 40,55 %
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 730 000,00	14 392 000,00	+ 34,13 %
Total des dépenses d’équipements		13 345 000,00	17 870 500,00	+ 33,91 %
13	Subventions d’investissement		15 000,00	ns
16	Emprunts et dette assimilées	1 105 000,00	1 015 000,00	- 8,14 %
27	Autres immobilisations financières	2 020 000,00	740 000,00	- 63,37 %
Total des dépenses financières		3 125 000,00	1 770 000,00	- 43,36 %
45 ...	Chapitres d’opérations pour compte de tiers	250 000,00	0,00	ns
Total des dépenses réelles d’investissements		16 720 000,00	19 640 500,00	+ 17,47 %
040	Opérations d’ordre transf. Entre	350 000,00	350 000,00	
041	sections Operations patrimoniale	500 000,00	500 000,00	
Total des dépenses d’ordre d’investissement		850 000,00	850 000,00	
TOTAL		17 570 000,00	20 490 500,00	+ 16,62 %

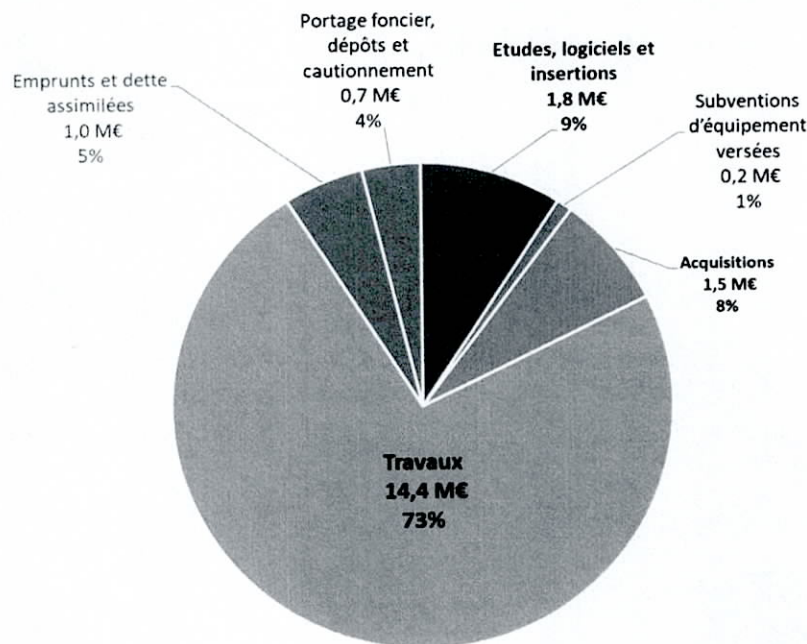
L’essentiel des dépenses réelles d’investissement en 2025 est consacré aux points suivants :

- 1,015 M€ pour le remboursement des emprunts et éventuelles cautions (chap. 16),
- 17,871 M€ pour les dépenses d’équipement, dont :
 - 1,803 M€ pour des études, des frais d’insertions et des acquisitions de logiciels (chap. 20),
 - 200 K€ de subventions d’équipements pour l’opérations bois de buis (chap. 204),
 - 1,476 M€ d’acquisitions (chap. 21),
 - 14,392 M€ de travaux (chap. 23).
- 0,740 M€ de portage foncier et de de dépôts et cautionnement (chap. 27).

Evolution des dépenses réelles d'investissement BP 2024 / BP 2025



COMPOSITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 19,641 M€



2. Les recettes

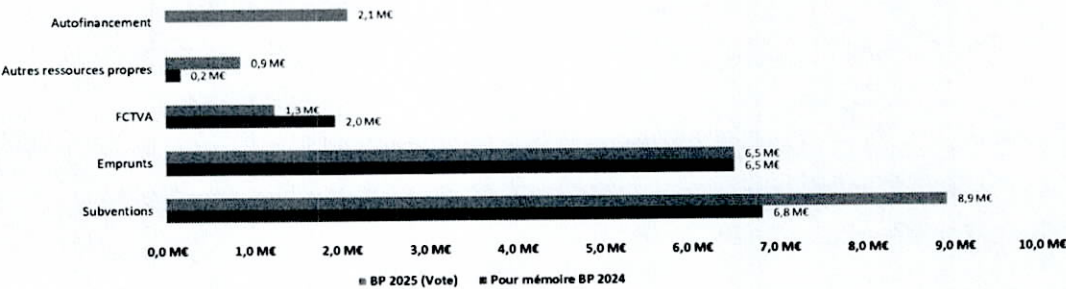
Ces investissements seront financés par :

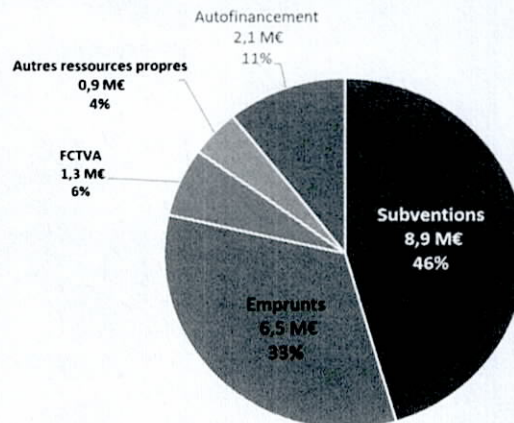
- 8,927 M€ de subventions d'équipement (chap. 13), soit près de 50 % des dépenses d'équipement brut,
- 6,5 M€ d'emprunt prévisionnel (chap. 16), soit approximativement 36 % des dépenses d'équipement brut,
- 1,4 M€ de dotations et fonds divers (chap. 10), dont 1,250 M€ de FCTVA et 150 K€ de taxes d'aménagement,
- 0,709 M€ de produits de cession,
- 2,1 M€ d'autofinancement prévisionnel, soit près de 12 % des dépenses d'équipement brut.

Présentation par chapitre

Cha p.	Libellé	Pour mémoire BP 2024	BP 2025 (Vote)	Evolution
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf138)	6 820 000,00	8 926 500,00	+ 30,89 %
16	Emprunts et dettes assimilées	6 500 000,00	6 500 000,00	
Total des recettes d'équipement		13 320 000,00	15 426 500,00	+ 15,81 %
10	Dotations, fonds divers et	2 100 000,00	1 400 000,00	- 33,33 %
16	réserves (sauf 1068)	5 000,00	5 000,00	
27	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00		
024	Autres immobilisations financières		709 000,00	
	Produits des cessions d'immobilisations			
Total des recettes financières		2 130 000,00	2 114 000,00	- 0,75 %
45 ...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers	250 000,00		
Total des recettes réelles d'investissement		15 700 000,00	17 540 500,00	+ 11,72 %
021	Virement de la section de	400 000,00	1 500 000,00	- 2,06 %
040	fonctionnement	970 000,00	950 000,00	
	Opérations ordre transf. Entre sections			
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	500 000,00	
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 870 000,00	2 950 000,00	+ 57,75 %
TOTAL		17 570 000,00	20 490 500,00	+ 16,62 %

Evolution des recettes réelles d'investissement
BP 2024 / BP 2025



FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Le Maire précise que la commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de la réunion du 13 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,****Le Maire,**

Serge Hoareau

*Le présent document est certifié exécutoire,
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le
et de sa publication en Mairie, le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*